



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Politique relative à l'affichage du certificat d'inscription

Les sages-femmes inscrites doivent, sur demande, être en mesure de présenter leur permis d'exercice que leur a délivré le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick.